

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2023
DELIBERATION N°2023-49

Le 5 décembre 2023 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 29 novembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

PRESENTS (21) : M. GAILLARD, M. SEQUELA, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. BERTHUOT, Mme MALLET, M. TROADEC, Mme CAZALET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme MAURIN, Mme SANTANACH, M. ALDEBERT, Mme ETEVE, M. MEYRUEIS, M. DE GOURCY, Mme HERITIER, M. YANG, M. BELIN, Mme CHAHABIAN, M. JOUBERT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (6) : Mme TRONC à M. DUPUIS, M. CARDIN à M. BERTHUOT, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme LEGENDRE à Mme MALLET, Mme FERRAND à M. TROADEC, M. BRIAUX à M. GAILLARD.

ABSENTS (2) : M. MALLET, Mme CHAPUS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

BUDGET GENERAL 2024 : OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS

M. SEQUELA, Adjoint au Maire délégué aux finances, rappelle aux membres du conseil municipal que jusqu'à l'adoption du budget, il est possible, sur autorisation du conseil municipal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Il rappelle que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2023 s'élevaient sur le budget principal à 6 378 613.25 €. Sans le remboursement du capital de la dette (785 000.00 €) et sans le solde d'exécution de la section d'investissement reporté (510 902.80 €) le montant des dépenses réelles en 2023 était de 5 082 710.45 €. Le quart de ces crédits représente donc un maximum de 1 270 677.61 € pouvant être engagé en 2024 avant le vote du budget 2024, prévu fin mars.

Afin de pouvoir régler les factures d'investissement avant le vote du budget général 2024, M. SEQUELA propose donc d'approuver les ouvertures budgétaires anticipées suivantes :

Imputations	Libellés	Propositions 2024
2188	Autolaveuse cantine primaire	4 000 €
2188	Lave-vaisselle cantine primaire	2 700 €
2188	Armoire frigorifique Bergerie	1 350 €
21848	Mobilier au cas où	1 000 €
2188	Matériel ST en cas de besoin	2 500 €
2315	Accord cadre à bons de commande	100 000 €
2031	Maitrise d'œuvre diverse (ouvrage d'art et bergerie)	15 000 €
2315	Ouvrage d'art rue de la Pompe	35 000 €
2315	Travaux rez-de-chaussée mairie (une partie est en RAR)	150 000 €
2111 et 2115	Opportunités immobilières	150 000 €
215731	Rachat de véhicules des ST (Master FA-815-LW)	35 000 €
2111	Acquisition de terrain en cas de droit de délaissement	20 000 €
2031 et 2315	Agora : études et travaux (dévoilement réseau BRL notamment)	(2031) 50 000 € (2315) 200 000 €
2031	PUP Aiguillons	250 000 €

2051	Logiciel cimetièrre	10 000 €
2315	Travaux extension du local médical dont MOE	150 000 €
2315/912	SPIE G6 3 mois	15 000 €
2031	Étude pour évolution PLU	15 000 €
2031	Etudes diverses	10 000 €
21318	Travaux à la maison de retraite	15 000 €
21838	Matériel informatique	5 000 €
		1 236 550 €

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

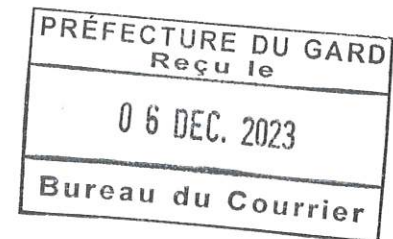
Entendu l'exposé du rapporteur, M. Roger SEGUOLA, 1^{er} Adjoint au Maire délégué aux finances,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'approuver, pour le budget général 2024, les ouvertures budgétaires anticipées énoncées ci-dessus et pour un total de 1 236 550 €,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Maurice GAILLARD.



*Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de
La réception en Préfecture le :
Affiché/publié le :*

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.